

éditorial

Dans les tous prochains jours doit paraître le coffret de DVD réalisé en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, Unifrance et Sauve qui peut le court métrage (cf. *agence.court* n°21). Nous nous réjouissons de cette édition à plus d'un titre. La forme courte apparaît, avec ce projet, comme un élément déterminant dans la politique de promotion du cinéma français à l'Étranger que mène depuis longtemps le Ministère des affaires étrangères. Par ailleurs, dans le contexte de cette édition, deux des programmes ont été composés en vue de développer des actions pédagogiques, liées notamment à l'apprentissage du français. Cette initiative ne peut que conforter nos actions au niveau des dispositifs scolaires, qui, de façon ponctuelle, ont pu trouver déjà des prolongements à l'Étranger (dans le cadre d'une collaboration avec le festival de Bejaïa notamment).

La question de « l'internationalisation » de notre activité va sans doute se poser de manière accrue dans les années qui viennent. La dématérialisation des supports, partout annoncée, et qui occupe le dossier du présent *agence.court*, semble en effet aller dans le sens d'une circulation simplifiée des œuvres, et sans doute le temps est-il proche, où il sera équivalent techniquement et logistiquement de diffuser un film en France et au Japon. Nous voulons saisir l'occasion que cela peut représenter, qui permettrait de prolonger la vie des films dont nous nous occupons aujourd'hui sur le territoire national, et qui pourraient être portés à la rencontre de regards inédits, différents.

Remarquons enfin que la réciprocité est également précieuse et attendue. Bien des cinématographies étrangères nous manquent. Non pas qu'elles ne parviennent pas à connaître une diffusion en France, beaucoup de festivals diffusent des films étrangers en France et le font bien. Mais il peut sembler, à juste titre sans doute, que cette diffusion gagnerait à rendre possible à l'Étranger ce qu'elle permet déjà en France, à savoir des remontées de recettes et la structuration d'un secteur professionnel. Un système peut et doit être inventé, qui faciliterait un peu partout l'existence d'une véritable diversité culturelle.

nouveaux e-mails

Comme certains d'entre vous le savent déjà, les adresses électroniques de l'équipe ont changé. Les nouvelles adresses ont toutes été conçues sur le modèle « initiale du prénom + nom@agencecm.com ». Ces nouveaux courriels ressembleront donc à celui-ci : *p.nom@agencecm.com*. Pour contacter la rédaction de **Bref**, le principe est le même, mais sur la terminaison @*brefmagazine.com*. ■

calendrier des soirées

Les soirées **Bref** et les Saisons numériques qui ont lieu, respectivement, au mk2 Quai-de-Seine et au mk2 Bibliothèque, ont repris au mois d'octobre. Nous vous rappelons le calendrier des soirées à venir : les mardis 14 novembre, 19 décembre, 16 janvier, 6 février, 13 mars, 17 avril, 15 mai et 19 juin pour les soirées **Bref**, et les mardis 28 novembre, 27 février et 29 mai pour les Saisons numériques. Par ailleurs, il vous est possible de recevoir par e-mail le programme de ces séances quelques jours avant les projections. Pour ce faire, il suffit de nous adresser vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : *mailing@agencecm.com* ■



dossier : la diffusion numérique, nouvelles données

En novembre 2005, Véronique Cayla, Directrice générale du CNC, a sollicité de M. Daniel Goudineau un rapport d'expertise visant à modéliser la diffusion numérique.

quelle technique, pour quelle politique ?

Comme nous avons pu le souligner dans de précédentes livraisons d'*agence.court*, la question de la diffusion numérique nous est devenue cruciale. Un rapport d'expertise que nous avons commandé, afin de disposer d'une photographie précise de la pratique au niveau du secteur court métrage, nous avait convaincu de creuser notre réflexion en vue d'une ouverture de notre activité de diffusion en salles à des films qui n'existent pas sur support argentique.

Dans son rapport (au titre évocateur d'*Adieu la pellicule ?*), Daniel Goudineau interroge les enjeux industriels de la question numérique, et s'efforce de proposer un modèle économique qui permette un passage à la diffusion numérique, qui prenne en compte la spécificité des salles de cinéma et qui soit harmonieux avec la réalité économique du réseau français. Plusieurs conclusions et recommandations résultent de son enquête. Il ressort en premier lieu que le passage au numérique, si la mutation technologique a déjà eu lieu, et si un standard de diffusion semble se dessiner, devrait être progressif, et pourra dans un premier temps se faire conjointement avec de la diffusion argentique.

Ce rapport commence donc par faire un état des lieux de la question technique, et rappelle les différentes normes mises en place (la norme DCI et la norme AFNOR). C'est en effet le cœur de la question, pour autant que le projecteur devient un élément déterminant dans la composante de l'image projetée sur l'écran. Manifestement, le standard de diffusion retenu serait la projection dite 2K, ce qui signifie que les salles auraient à s'équiper d'appareil de vidéo projection capable de générer un format d'image de 2 048 pixels sur 1 080 lignes. Cette question de la technique, comme on peut s'en douter, n'est pas sans

conséquences, et les décisions prises seront autant politiques et culturelles que technologiques.

Si le rapport Goudineau s'intéresse à une question de dimension industrielle et qui concerne avant tout les exploitants de salles de cinéma, il n'est pas inutile toutefois de rappeler que le tissu audiovisuel est protéiforme, et que le travail d'exploitation proprement dit est maillé dans un ensemble de pratiques qui ne doivent pas être oubliées, si nous voulons préserver ce qui fait la spécificité de la diffusion sur le territoire national. À cet égard, nous voulons préciser que dans ce rapport, il est finalement assez peu question des œuvres elles-mêmes, et les salles n'apparaissent que sous le versant commercial de leurs activités. La réflexion sur les contenus en tant que tels devra être proposée, pour approfondir un aspect plus qualitatif de la diffusion, qui a une importance décisive. Il serait dommage en effet pour bien des salles, mais aussi pour bien des réalisateurs ou producteurs, si les conditions techniques d'exploitation les poussaient à renoncer à un travail d'aménagement culturel du territoire. En effet, on ne voit pas bien comment il va être possible d'imposer aux réalisateurs de films courts le respect de normes contraignantes et qui demandent un budget en production et post-production numérique qui ne correspond pas à la réalité du secteur. Et si nous pouvons entendre l'argumentation favorable à une diffusion de type d.cinéma (digital cinéma, par opposition au e-cinéma, cinéma électronique), il ne faudrait pas que le choix d'un standard empêche les salles d'organiser des projections de type électronique, selon un principe de mixité qui doit également permettre que la projection argentique soit maintenue. Comme nous pouvons le constater au quotidien, la légèreté qui caractérise les vidéo projections de type électronique permet en effet de développer un travail d'animation auprès du public et de sensibilisation à un cinéma différent. Par ailleurs, outre l'accès à des films qui ne répondent pas aux critères du 2K, les projections électroniques offrent aussi la possibilité à des lieux

Prochaine soirée **Bref** au mk2 Quai-de-Seine
le mardi 14 novembre à 20h30

Changer de vie

Alias de Marina de Van

Au royaume des aveugles de Jean-Luc Gaget

Solène change de tête de Caroline Vignal

mk2 Quai-de-Seine

14 quai de la Seine, 75019 Paris

www.agencecm.com

qui ne sont pas des salles de cinéma *stricto sensu* de travailler autour de l'image, animés par un réel souci de transmission du patrimoine et de sensibilisation du public.

Il n'est pas inutile non plus, pour finir sur ce sujet, de rappeler que la possibilité offerte aux exploitants par la projection numérique de travailler autour d'objets non cinématographiques (diffusion d'événements sportifs, retransmission de concerts, événements d'entreprise, etc.), peut ne pas représenter une avancée. Il n'est pas facile en effet pour une salle de cinéma de construire son identité autour de contenus exigeants. Combien d'obstacles nouveaux, autour des mentalités, vont surgir, s'il devient coutumier de « consommer » dans des lieux de cinéma des objets audiovisuels ordinairement produits par et pour les chaînes de télévision ? Si cette nouvelle offre peut se justifier du point de vue de l'activité commerciale d'une salle de cinéma, la question doit tout de même être posée de savoir si cela peut devenir une de ses missions que de la proposer, dans un contexte économique dont nous savons tous qu'il est déjà peu soucieux de la culture. Cette question est l'objet de la quatrième recommandation, qui invite le CNC à « *étudier l'intégration dans les dispositifs du soutien financier des activités de diversification des salles* ».

une diffusion sécurisée

Un autre élément sur lequel insiste le rapport Goudineau, dans le modèle qu'il essaie de construire, est la possibilité que donne la diffusion numérique de sécuriser totalement la circulation des films. En effet, dès lors que la projection en elle-même se fait à partir d'un serveur, il devient possible d'identifier l'émetteur et, par un système de clés informatiques (KDM : Key Delivery Message), de ne lui ouvrir un accès à la diffusion que pour une certaine période, ou un nombre de projections déterminé. Une salle qui aura reçu le film par une voie détournée ne pourra donc pas lire le fichier, et une salle supposée disposer du film pour une période d'exploitation d'une semaine ne pourra pas organiser de projection au-delà des dates consenties par le distributeur.

La question se pose de savoir par qui et comment va s'opérer la gestion de ces clés. Daniel Goudineau insiste à juste titre sur la possibilité, où se trouvent les différents prestataires, de prendre en otage la gestion de la sécurité, ce que permet le haut degré de technologie engagée par la diffusion numérique. Il serait

en effet surprenant que le maintien, demandé par ce rapport, de l'interopérabilité des matériels, c'est-à-dire la garantie d'une compatibilité des éléments nécessaires à la diffusion numérique (vidéo projecteurs et serveurs) et fabriqués par des prestataires différents, ne reste qu'une possibilité, qui pourrait être empêchée par le fait qu'un des prestataires, mettant en place les clés de contrôle, fixerait lui-même les normes de fonctionnement de la diffusion, en faisant pression sur le diffuseur notamment. Le scénario serait du type : pour diffuser tel film, dont le fichier peut être ouvert avec telle clé, il faut être équipé de tel serveur... Aussi, il est essentiel, selon les recommandations 8 et 9, que l'opérateur qui aura pour charge de fournir ces clés soit indépendant techniquement des laboratoires, qui assurent la postproduction numérique du film, et des industries qui vont procéder à l'équipement des salles. Le rapport Goudineau le souligne, en rappelant l'exigence que soit développée la notion de « tiers de confiance », ainsi que la nécessité où se trouve le CNC de légiférer sur cette relation.

Il n'est pas simple de concevoir comment la forme courte va trouver sa place dans ce dispositif de sécurisation. Si la génération d'une clé KDM a lieu par film et engendre un coût supplémentaire, qui va en supporter le poids ? Cette clé sera-t-elle rendue obligatoire pour tout film (ou non-film) projeté, en devenant une condition sine qua non de fonctionnement de la projection via serveur numérique ? Sera-t-il possible de projeter certains films sans clé ? Si oui, sur quelle base sera-t-il décidé qu'un film est soumis à sécurité ou non ? Ne va-t-on pas induire implicitement dans l'esprit des uns et des autres qu'une œuvre non sécurisée est un film libre de droits ?

Toutes ces questions sont posées avec une naïveté volontaire. Avec elles, nous voulons simplement alerter sur le fait qu'il a fallu bien des années pour que le court métrage accède à la reconnaissance du statut d'œuvre. La mise en place d'un modèle national, ou international, qui n'envisagerait pas l'existence du court métrage dans la pratique des exploitants, ou ne prendrait pas en compte la spécificité de son économie, pourrait s'avérer en effet une régression sur le plan culturel et d'aménagement du territoire. ■

Le rapport Goudineau peut être téléchargé sur le site du CNC www.cnc.fr

Les Saisons numériques au mk2 Bibliothèque
le mardi 28 novembre à 20h30

Carte blanche à Invideo
Festival de vidéo art & cinéma de Milan

mk2 Bibliothèque
128/162 avenue de France, 75013 Paris
www.agencecm.com

vidéo-projections

La salle Tati est, depuis peu, équipée d'un appareil de vidéo projection. Avec cet équipement, nous pouvons de nouveau accueillir les équipes de tournage pour les visionnages de rushes notamment...

Cela faisait quelque temps que nous y pensions. Depuis, pour ainsi dire, la mise en œuvre d'une réflexion sur la diffusion numérique. L'usage de plus en plus fréquent des caméras numériques dans le processus de réalisation cinématographique et les nouvelles techniques de montage qui supposent toutes le préalable de la numérisation, voilà qui a contribué à faire que, pour une partie de nos usagers, la salle Tati a cessé d'être un lieu qui pouvait être associé au versant création du secteur court métrage. Nous pensons évidemment au visionnage de rushes, qu'il est toujours préférable de pouvoir faire sur grand écran. Au-delà de cet aspect, il y a aussi l'enjeu, décisif et encore à l'étude, d'une ouverture de notre activité aux nouvelles pratiques liées aux nouvelles technologies. Il nous est aujourd'hui possible de les projeter, en salle Tati, dans des conditions qui n'ont rien à envier aux films argentiques, la chimie exceptée.

Pour ce qui est de l'équipement proprement dit, l'appareil dont nous nous sommes dotés est un Panasonic PT-DW 5000 EL, un modèle qui vient tout juste de sortir, et qui permet, entre autres avantages, de projeter aussi bien en 4/3 qu'en 16/9. S'agissant des appareils de lecture, nous avons un lecteur VHS, un lecteur DVD et un lecteur DV / DVCAM / HDV. Si à l'usage, il apparaît qu'un support de diffusion que nous n'avions pas anticipé est souvent demandé, nous pourrions évidemment en faire l'acquisition.

Les conditions de location de la salle, qui, rappelons le, comporte 36 places et dispose d'un écran 3,90 mètres sur 1,78 mètres, sont identiques pour la projection argentique et la projection numérique. Pour les adhérents, le tarif de location est de 77 € HT l'heure, divisible par quart d'heure. ■

Contact : Olivier Lachaume / o.lachaume@agencecm.com

le mois du film documentaire

Cette année encore, l'Agence du court métrage a souhaité participer à l'opération Mois du film documentaire. C'est qu'il y va d'un genre cinématographique qui nous tient à cœur...

Dans le cadre de notre partenariat avec l'association Images en bibliothèques autour de l'opération connue sous le titre de Mois du film documentaire, le service programmation a remis en circulation, à tarif préférentiel, le programme *Voyages en soi*, qui a été expérimenté l'an passé avec pour objectif de travailler sur des œuvres réalisées et diffusées sur support numérique. Rappelons simplement le contenu de ce programme vidéo : *L'île éphémère* de Kiyé Simon Luang, *Charlotte quelque part* de Jean-Baptiste de Laubier, *Lettre du dernier étage* d'Olivier Ciechelski, *Loin des yeux, variations sur l'absence 2* de Ginette Dislaire, soit un programme d'une durée d'1h25.

Par ailleurs, sept propositions de programmes argentiques ont été spécialement conçus avec le distributeur Documentaires sur grand écran pour l'édition 2006 du Mois du film documentaire. Ces programmes sont tous des programmes de 2 films, les 5 premiers sur support 35 mm, les 2 autres sur support 16 mm.

Que l'occasion nous soit donnée de rappeler que le fonds de l'Agence du court métrage est riche de plus de 2 000 films courts documentaires, permettant la rencontre de cinéastes confirmés et de talents contemporains. Le service programmation peut vous accompagner dans l'élaboration d'un programme original.

I. Programmes en 35 mm

1. *Chamonix* et *Pork and Milk* de Valérie Mrejen
2. *Anton Webern* de Thierry Knauff et *Gyorgy Ligeti* de Michel Follin
3. *L'isle* de Maria-Chiara Malta et *Lettre d'un cinéaste à sa fille* d'Éric Pauwels
4. *Final* d'Irène Jouannet et *Regard sur la folie* de Mario Ruspoli
5. *Le centre du monde* de Djibril Glissant et *Une poste à la Cour-neuve* de Dominique Cabrera

II. Programmes en 16 mm

6. *Chère grand-mère* de Patrice Dubosc et *Le documentariste ou le roman d'enfance* de Dominique Dubosc
7. *Rêveries d'un promeneur solitaire* de Christian Riberzani et *Le hibou et la baleine* de Patricia Plattner

Contact : Amélie Galli / a.galli@agencecm.com